

# SM des Mobilités de l'Aire Grenobloise (Siren : 253800825)

## FICHE SIGNALETIQUE BANATIC

## Données générales

Nature juridique	Syndicat mixte ouvert	
Syndicat à la carte	non	
Commune siège	Grenoble	
Arrondissement	Grenoble	
Département	Isère	
Interdépartemental	non	

### Date de création

Date de création	12/06/1973
Date d'effet	12/06/1973

# Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Nombre de sièges dépend de la population	
Nom du président	M. Sylvain LAVAL	

## Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	SABF - Immeuble le Forum
Numéro et libellé dans la voie	3 Rue Malakoff
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	38000 Grenoble
Téléphone	04 76 59 59 59
Fax	04 76 51 66 01
Courriel	audrey.merle@lametro.fr
Site internet	

#### Profil financier

Mode de financement	Contributions budgétaires des membres	
Bonification de la DGF	non	
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non	
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non	
Autre taxe	non	
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non	
Autre redevance	Versement destiné au financement des	
	transports en commun	

Groupement Mise à jour le 01/01/2024

### **Population**

Population totale regroupée	659 571
Densité moyenne	400,54

#### Périmètres

Nombre total de membres: 4

- Dont 3 groupements membres :

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature juridique
38	CA du Pays Voironnais (243800984)	CA
38	CC Le Grésivaudan (200018166)	CC
38	Grenoble-Alpes-Métropole (200040715)	Métropole

- Dont 1 organisme public :

Organismes adhérant au groupement

Département de l'IsÃ"re (223800012)

### Compétences

Nombre total de compétences exercées : 1

#### Compétences exercées par le groupement

Aménagement de l'espace

- Organisation de la mobilité, au sens des articles L.1231-1 et suivants du code des transports Compétences obligatoires : coordination des services que ses AOM membres organisent - développement d'un système d'information multimodale - développement d'une tarification coordonnée, combinée ou intégrée permettant la délivrance de titres de transports unique ou unifiés. Compétence facultatives : mobilités urbaines - mobilités partagées - mobilités interurbaines (cf statuts annexés)

#### Adhésion à des groupements

Pas d'adhésion à un groupement

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2024 - millésimée 2021)